

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le treize octobre, à dix huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Madame Colette SUZANNE, Présidente.

Monsieur René DELPECH a été élu secrétaire de séance.

Présents : Daniel DOTTO, Jean Claude ROUANE, René DELPECH, Gérard BOY, Paul BENAZET, Vincent LOPEZ, Colette SUZANNE, Franck ZADRO, Amédée LABORDE, Bernard CAMPMAS, Jean-Claude COURNEIL, Alain DEDIEU, Paul FRANQUINE, Francis BOY, Jacques ARNAUD en remplacement de Michel TOURON.

Excusés : Bernard BERAIL (pouvoir à D. DOTTO), Denis BOYER, Patrick CAUHAPE, Valérie HUART (pouvoir à B. CAMPMAS), Chantal MAURETTE RIVES.

Absents : Henri POUJOL, Robert DELMAS, Norbert DEJEAN, Jean Louis GAY, Maurice GALY, Didier YZARD, René MASSAT, Philippe SECCO, Olivier RUMEAU, Yvon LASSALLE, Jean Louis CAUHAPE, Gilbert RIVES, Pierre MARTY, Benoît FRANQUINE, François MOREAU, Sébastien SOUBIES.

PAPI Lèze – Point d'avancement

Madame la Présidente présente l'avancement du PAPI Lèze.

L'étude hydraulique a atteint la phase 3 et permet de disposer d'un modèle numérique hydrologique et hydraulique. Calé sur la crue de juin 2000, il simule la vallée de la Lèze en crue permettant de faire le lien entre précipitations, débit de la rivière et hauteur d'eau en tout point de la vallée. Cet outil a été utilisé pour tester l'impact hydraulique des casiers écrêteurs prévus dans la convention cadre du PAPI Lèze. Parallèlement, la forte réévaluation des coûts des ouvrages a amené à revoir les aménagements et à proposer plusieurs scénarii d'optimisation du programme.

Un scénario optimisé a été proposé au Comité technique du PAPI Lèze, le 13 septembre 2011. Ce scénario inclut trois casiers écrêteurs, des digues de protection à Lézat et Saint Sulpice et un bassin d'orage au Fossat, un aménagement du secteur aval avec des digues à Labarthe et au Vernet associées à un canal de décharge.

Le coût de ce scénario s'élève à 20 M€, dont 20% minimum (4 M€) d'autofinancement. Ce programme de travaux serait étalé sur plusieurs années. Une première tranche pourrait être réalisée dans le cadre de la convention cadre d'août 2008, la seconde tranche ferait l'objet d'une candidature au nouvel appel à projets PAPI du Ministère.

Madame la Présidente indique que les services de la DREAL incitent le SMIVAL à renoncer aux protections collectives au profit de la réduction de vulnérabilité individuelle.

Monsieur LOPEZ rappelle que les élus du SMIVAL se sont déjà prononcés en faveur de la réalisation de protections collectives et qu'il n'y a pas lieu de revenir sur cette décision.

Monsieur DELPECH précise que la réalisation de la première tranche nécessitera le doublement des participations au SMIVAL. La deuxième tranche signifiera un deuxième doublement, soit une multiplication par 4 au final.

Monsieur G. BOY souligne que le financement de la deuxième tranche du PAPI par les co-financeurs n'est à ce jour pas acquis.

Lors du Comité technique du 13 septembre, le SMIVAL a exposé son souhait de lancer les travaux de la première phase, dans la lignée des études préliminaires et de l'ingénierie déjà engagée.

Les co-financeurs, au premier rang desquels l'État, souhaitent une nouvelle étape de validation, avant d'approuver cette réaffectation financière par un avenant.

Monsieur COURNEIL informe le Comité Syndical que Monsieur MASSAT, Président de la Communauté de Communes de la Lèze, a sollicité un entretien avec le Directeur de la DREAL afin de faciliter cette étape de validation.

Madame la Présidente indique qu'elle a de son côté adressé un courrier en ce sens à Messieurs les Sénateurs PLANCADE pour la Haute Garonne et BEL pour l'Ariège et nouvellement élu à la tête du Sénat.

Monsieur DELPECH insiste sur la nécessité d'une volonté politique forte pour faire aboutir le projet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, **PREND ACTE** de la réévaluation financière des travaux de génie civil prévus initialement au PAPI Lèze,

SOUHAITE l'engagement rapide des travaux des premiers ouvrages d'écrêtement des crues,

REAFFIRME son engagement à consacrer les montants financiers correspondant à l'autofinancement,

SOLLICITE les co-financeurs, État, Agence de l'eau, Conseil régional Midi Pyrénées, Conseil général de l'Ariège, Conseil général de la Haute Garonne, pour qu'ils confirment leur engagement financier auprès du SMIVAL, conformément à la convention cadre du PAPI Lèze du 1^{er} août 2008,

MANDATE Madame la Présidente pour effectuer les démarches administratives et financières liées à cette opération et notamment signer avec les co-financeurs un avenant à la convention cadre du PAPI Lèze pour assurer la réalisation des premiers ouvrages.

Délibération modificative – Travaux Camping Artigat

Madame la Présidente propose au Comité syndical d'adopter une délibération modificative concernant les travaux sur le secteur du camping d'Artigat.

En juin-juillet 2011, le SMDEA a procédé au recul de la canalisation d'environ 5 mètres. Afin de maintenir l'accès au camping, la mairie doit reculer la voirie de 2 mètres. Le déplacement du chemin hors de la zone d'érosion à 50 ans comme prévu initialement dans le projet n'est à ce jour pas possible pour des raisons foncières.

Le nouveau projet prévoit la réalisation d'un bras de décharge et la renaturation des berges du Jacquart.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de création de la noue et de renaturation de berge du Jacquart sera confiée au SMIVAL par la commune d'Artigat. A l'issue de l'opération, les travaux seront remis à la commune. Le SMIVAL assurera le suivi du site pendant 3 ans.

Le montant global de l'opération reste évalué à 100 000 € HT. Le SMIVAL effectuera une demande d'aide globale pour l'opération.

Pour les travaux sur le Jacquart, le SMIVAL se chargera de solliciter et de recueillir les aides auprès des financeurs extérieurs et contribuera au financement du projet à hauteur de 11,8%. Le reste à financer, déduction faite des aides extérieures, sera pris en charge par la Commune d'Artigat.

La Commune d'Artigat assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le chemin d'accès du camping. Elle recueillera directement les aides des co-financeurs.

Monsieur CAMPMAS alerte sur la difficulté à obtenir des financements de l'Agence de l'eau dès lors qu'une voirie est concernée, alors même que le projet s'inscrit dans la logique du SDAGE de préserver l'espace de mobilité de la rivière.

Monsieur DELPECH s'inquiète des délais pour obtenir les accords des co financeurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la réalisation des travaux du secteur du camping d'Artigat,

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le Jacquart. Cette opération confiée par la commune d'Artigat, propriétaire des terrains, pour un montant de 55 000 €HT, les travaux sur le chemin d'accès au camping étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune pour un montant de 45 000 €HT,

ADOPTE le **nouveau** plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	SMIVAL			Commune	TOTAL
	Bras de décharge	Renaturation berges Jacquart	Maitrise d'œuvre	Chemin d'accès	
Agence de l'eau	15,0 % 5 550 €	15,0 % 1 650 €	15,0 % 1 050 €	15,0 % 6 750 €	15,0 % 15 000 €
Conseil Régional	20,0 % 7 400 €	20,0 % 2 200 €	20,0 % 1 400 €	20,0 % 9 000 €	20,0 % 20 000 €
Conseil Général d'Ariège	25,0 % 9 250 €	25,0 % 2 750 €	25,0 % 1 750 €	25,0 % 11 250 €	25 % 25 000 €
Commune d'Artigat	24,0 % 8 880 €		18,5 % 1 295 €	40,0 % 18 000 €	28,2 % 28 175 €
SMIVAL	16,0 % 5 920 €	40,0 % 4 400 €	21,5 % 1 505 €		11,8 % 11 825 €
TOTAL	100 % 37 000 €	100 % 11 000 €	100 % 7 000 €	100 % 45 000 €	100 % 100 000 €

RÉSERVE l'engagement de l'opération à l'obtention des aides attendues,

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Zone industrielle de Lachet – DIG et enquête publique

Madame la Présidente rappelle au Comité syndical sa décision de réaliser des travaux de réduction de vulnérabilité aux inondations sur la zone industrielle de Lachet, à Lézat sur Lèze. Ces travaux consistent à recalibrer le fossé principal pour optimiser l'évacuation de l'eau et endiguer l'atelier relais occupé par l'entreprise INITIAL.

Madame la Présidente explique que les services de l'État, en application des articles L 5211-9 et 10 du Code général des collectivités territoriales, souhaitent une délibération explicite de l'organe délibérant pour la reconnaissance d'intérêt général et l'ouverture de l'enquête publique.

Vu la délibération n°10-08 du Comité syndical du SMIVAL,

Vu la délibération n°10-19 du Comité syndical du SMIVAL,

Vu la délibération n°11-06 du Comité syndical du SMIVAL,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE Monsieur le Préfet de l'Ariège pour la reconnaissance de l'intérêt général de cette opération et l'ouverture de l'enquête publique.

Valorisation du patrimoine naturel

Madame la Présidente rappelle au Comité syndical les statuts du SMIVAL qui prévoient notamment la mise en valeur de la Lèze et de ses affluents. Afin de développer cette mission, un stage a été réalisé entre mai et septembre 2011 pour dresser un état des lieux du patrimoine naturel en vallée de la Lèze et examiner les possibilités de sa mise en valeur.

Le rapport de stage recense une quantité importante de milieux remarquables, d'espèces caractéristiques des milieux humides et propose plusieurs pistes de mise en valeur. En particulier le stage a permis d'élaborer un film et une brochure qui pourraient être mis à disposition sur le site internet du SMIVAL et diffusés dans les Mairies.

Enfin ce rapport souligne le lien entre patrimoine naturel et patrimoine bâti et soulève la question de la mise en valeur de ces patrimoines et de la proposition touristique dans l'ensemble de la vallée. Un rapprochement avec le Syndicat Mixte Arize Lèze de Coopération Transfrontalière, qui travaille également sur ces sujets, permettrait de développer une unité à l'échelle de la vallée.

Monsieur FRANQUINE souligne que la réforme de la Politique Agricole Commune doit favoriser l'environnement et la polyculture élevage qui constitue également un patrimoine de la vallée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

CONSTATE la richesse du patrimoine naturel en vallée de la Lèze, et notamment les milieux humides et les espèces inféodées à ces milieux,

SOUHAITE développer la mise en valeur de ce patrimoine et l'offre touristique à l'échelle de la vallée de la Lèze,

MANDATE Madame la Présidente pour examiner les conditions d'un rapprochement avec le Syndicat Mixte Arize Lèze de Coopération Transfrontalière,

Ruissellements et coulées de boue

Madame la Présidente rappelle au Comité syndical que le bassin de la Lèze a encore été touché par deux épisodes importants de coulées de boue : le 25 avril 2011 dans le secteur de Beaumont sur Lèze et Saint Sulpice sur Lèze et le 3 août 2011 dans le secteur de Saint Ybars et Lézat sur Lèze. Ces coulées de boue ont des conséquences importantes pour les professionnels agricoles ; elles ont causé des accidents de la circulation impliquant plusieurs blessés légers, des dégradations dans des habitations individuelles et sur des voiries communales, communautaires et départementales.

Madame la Présidente rappelle que le SMIVAL a initié une animation en 2009 sur le sujet des ruissellements en versants et des coulées de boue, en accueillant successivement deux stagiaires universitaires, afin de dresser un état des lieux de la vallée face aux coulées de boue et d'explorer les différentes solutions possibles.

Madame la Présidente informe que, suite aux coulées de boue du 25 avril, le SMIVAL a alerté l'ensemble des institutionnels du bassin sur ce sujet. En réponse, le Sénateur Jean-Pierre PLANCADE a souhaité rencontrer le SMIVAL. Cette rencontre a débouché sur l'envoi d'une question écrite à la Ministre de l'Écologie.

Elle informe que le SMIVAL a accueilli le 12 septembre une délégation camerounaise, en déplacement dans le cadre du projet de recherche européen

CAPSOL sur la préservation du capital sol, pour évoquer cette question et comparer les approches respectives.

Madame la Présidente propose de poursuivre ce travail en souhaitant une mobilisation générale des institutions sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

CONSTATE l'importance des impacts des coulées de boue en vallée de la Lèze, notamment sur les parcelles agricoles, les voiries, les habitations, la qualité de l'eau de la Lèze,

SOUHAITE une réduction des ces impacts et une mobilisation des institutions du bassin sur ce sujet,

DECIDE d'engager une animation spécifique sur ce sujet,

SOLLICITE le soutien de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour le financement de cette animation.

Délibération modificative de crédits

Madame la Présidente propose au Comité syndical d'adopter une délibération modificative de crédits pour assurer les points suivants :

- affecter les crédits d'imprévus, inscrits initialement au compte 022, au chapitre des charges de personnel 012, afin de poursuivre le travail sur les ruissellements en versants,
- à la demande de la Trésorerie, les travaux de recul du chemin du Fossat réalisés en 2010 doivent être imputés comme des opérations sous mandat, et les imputations budgétaires doivent être en conséquence effectuées aux comptes 458 1 et 458 2 .
- Une subvention du Conseil régional perçue en 2005 au compte 1312 doit être régularisée au compte 1322.

Monsieur DELPECH informe que la poursuite du travail sur les coulées de boue aurait nécessité davantage de crédits mais que les marges financières ne permettent d'abonder les crédits de fonctionnement pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'inscrire au budget 2011 du SMIVAL les crédits suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article	Fonction	Objet	Nouvelles inscriptions
022	020	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 3 500.00
64131	831	Rémunérations	3 500.00
TOTAL			0.00

Section d'investissement
Dépenses

Article	Fonction	Objet	Nouvelles inscriptions
1312	831	Subvention d'équipement des Régions	4 126.00
204148	831	Subvention d'équipement aux communes	13 500.00
2148	831	Construction sur sol d'autrui	- 13 500.00
4581	831	Opération sous mandat	50 000.00
TOTAL			54 126.00

Recettes

Article	Fonction	Objet	Nouvelles inscriptions
1322	831	Subvention d'équipement des Régions	4 126.00
4582	831	Opération sous mandat	50 000.00
TOTAL			54 126.00

Questions diverses

Monsieur G. BOY souhaite que le SMIVAL examine la question d'un bras de décharge du Hernet, l'exutoire actuel au niveau du canal d'amenée du moulin n'étant pas hydrauliquement optimal.

La Présidente